



## CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

La Ville de Dijon représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2016,

ET

Le Cercle Laïque Dijonnais représenté par ses co-présidents, Mesdames CHARRIAU COGET Catherine et GRILLOT Virginie, Monsieur LOPEZ Pierre, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège est situé 3 et 5, rue des Fleurs à Dijon.

CONSIDÉRANT

Que le projet associatif du Cercle Laïque Dijonnais cherche à favoriser l'accès de tous à la pratique d'activités culturelles et de loisirs, dans un esprit laïque,  
Que ses actions cherchent à privilégier la découverte de la vie en groupe, le respect de soi-même et des autres, la tolérance mutuelle, la mixité sociale, la participation de tous à la prise de décision,  
Que la Ville de Dijon entend, au travers du présent conventionnement, soutenir l'action menée par le Cercle Laïque Dijonnais,

Vu la convention signée en date du 27 avril 2011 entre le Cercle Laïque Dijonnais et la Ville de Dijon,

IL A ÉTÉ CONVENU ce qui suit

### ARTICLE 1 - OBJET

Afin de permettre la mise en œuvre du projet associatif du Cercle Laïque Dijonnais, la Ville de Dijon soutiendra son action, dans le respect du cadre réglementaire de l'accueil des mineurs, de l'action en direction des jeunes, de l'action culturelle et de proximité, de la démocratie locale, du soutien au développement associatif et selon un projet pédagogique précis en accord avec le Projet Éducatif Global.

Par la présente, le Cercle Laïque Dijonnais s'engage à réaliser les objectifs présentés à l'article 3 et les actions précisées à l'article 4 de cette convention, à allouer à cet effet tous les moyens appropriés pour réaliser le programme arrêté en concertation avec la Ville.

Les activités organisées interviennent essentiellement dans le domaine des actions d'animation sociale et éducative, en direction des enfants et des jeunes, en priorité dijonnais.

Pour sa part, la Ville de Dijon s'engage à soutenir financièrement et techniquement la réalisation de ces objectifs, selon les conditions fixées à l'article 5.

## **ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION ET CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT**

La présente convention est conclue du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Le renouvellement de cette convention est subordonné à la réalisation du contrôle prévu à l'article 7 et au dépôt des conclusions de l'évaluation prévue à l'article 9.

## **ARTICLE 3 - CADRE GÉNÉRAL DU PROGRAMME**

La Ville de Dijon et le Cercle Laïque Dijonnais s'accordent sur les objectifs définis ci-dessous. Au regard des évolutions actuelles de la société, il semble important de développer des actions spécifiques visant à favoriser la participation des adhérents, l'action en direction des jeunes et le développement social et culturel.

### **Domaine 1 : le développement social et la vie associative**

- la participation des adhérents à la vie statutaire et à l'organisation des activités de l'association,
- l'information des adhérents,
- les rencontres et les échanges entre les adhérents,
- l'accès aux loisirs pour tous, avec une attention particulière en direction des quartiers de la politique de la ville et un travail en lien avec les structures socioculturelles dijonnaises,
- la lutte contre les préjugés et les stéréotypes,
- l'organisation d'événements

### **Domaine 2 : l'action en direction des jeunes**

- l'autonomie des adolescents,
- la découverte, l'envie, l'apprentissage par les enfants et les jeunes, le public féminin comme masculin de pratiques amateurs et d'activités d'expression artistiques, culturelles,
- la complémentarité avec l'école.

### **Domaine 3 : le développement social et culturel**

- les animations culturelles, les activités en plein air,
- les activités qui répondent à la diversité du public, et qui encouragent la mixité culturelle, sociale et intergénérationnelle,
- la participation active aux manifestations publiques qui répondent à un objectif partagé,
- la réflexion sur les problématiques de société.

Le Cercle Laïque Dijonnais et la Ville de Dijon s'engagent à faciliter et à soutenir les fonctionnements en réseau.

Dans le cadre de la présente convention, les parties travaillent selon les principes suivants :

- la correspondance des actions en lien avec le Projet Éducatif Global (P.E.G.),
- une répartition et une cohérence des actions au regard des besoins des adhérents dijonnais, de la politique du quartier et de la Ville,
- la synergie, la complémentarité et la cohérence des actions du Cercle Laïque Dijonnais et de celles mises en place par la Ville.

Dans cette démarche, le Cercle Laïque se doit, dans son fonctionnement de base, de travailler en partenariat avec les acteurs éducatifs locaux.

Il découle du projet du Cercle Laïque Dijonnais une étroite complémentarité entre la recherche de l'épanouissement personnel de l'individu, sa participation et son insertion dans la société dans laquelle il évolue.

En conséquence, la présente convention reconnaît également la complémentarité qui existe entre les diverses missions du Cercle Laïque Dijonnais.

## **ARTICLE 4 - LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE AU TITRE DE LA PRÉSENTE CONVENTION**

La présente convention s'appuie sur les actions d'ores et déjà organisées par le Cercle Laïque Dijonnais, particulièrement dans le cadre de la précédente convention, et sur la vie associative qui est la sienne.

Elle a pour objet de mettre en œuvre les objectifs présentés à l'article 3 en fonction du programme suivant sur les années 2017, 2018 et 2019.

Les objectifs trouvent leur déclinaison dans les fiches actions suivantes :

- fiche 1 : une mission d'intérêt général visant notamment le fonctionnement et la vie de l'association encourageant une dynamique de projets, l'accueil d'autres associations, l'organisation de moments de vie associative (conférences débats, sorties, moments conviviaux...)
- fiche 2 : vivre et partager des projets culturels et artistiques visant notamment à valoriser la pratique culturelle et artistique, à favoriser l'engagement citoyen, le respect des mixités (y compris intergénérationnelles) et le vivre « ensemble »
- fiche 3 : développer le projet « Corcelles de la Terre au Ciel » visant à sensibiliser les membres aux principes du développement durable et à faire du site de Corcelles un lieu exemplaire de mise en pratique des valeurs du développement durable.
- fiche 4 : préparer le projet d'animation de la vie sociale à l'échelle du quartier afin de faire vivre les valeurs du Cercle dans le quartier pour toutes les populations, favoriser la connaissance/reconnaissance des autres, mettre en pratique les principes de la laïcité et favoriser la mixité sociale, la solidarité.

Le Cercle Laïque Dijonnais, parallèlement aux actions et aux priorités de développement retenues au titre du conventionnement, met en œuvre des actions qui lui sont propres et des actions spécifiques.

Les actions seront mises en œuvre conformément aux dispositions indiquées dans les fiches actions jointes en annexe.

Un partenariat entre la Ville de Dijon et le Cercle Laïque Dijonnais est envisageable sur d'autres actions à destination des jeunes, en dehors du cadre de la convention.

## **ARTICLE 5 - MOYENS**

### **ARTICLE 5.1 - MONTANT DE LA CONTRIBUTION ET CONDITIONS DE PAIEMENT**

Le montant de la contribution annuelle de la Ville s'élève à la somme de 110 000 € toutes taxes comprises, répartie ainsi :

- mission d'intérêt général (fiche 1) : 73 000 €,
- vivre et partager des projets culturels et artistiques (fiche 2) : 32 000 €,
- développer le projet « Corcelles de la Terre au Ciel » (fiche 3) : 5 000 €
- préparer le projet d'animation de la vie sociale à l'échelle du quartier (fiche 4) : pas de participation

Cette subvention sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 50 % en janvier,
- 20 % en juillet,
- 20 % en novembre,

– le solde, à la présentation du bilan entre le 1<sup>er</sup> et le 31 mars de l'année n + 1.  
Des contributions exceptionnelles pourront être attribuées par la Ville pour des actions spécifiques, ajoutées à la présente convention sous forme d'avenant.

## **ARTICLE 6 - OBLIGATIONS COMPTABLES**

L'association s'engage à :

- communiquer, sur demande de la Ville de Dijon, les documents comptables et de gestion relatifs aux actions couvertes par la convention, aux fins de vérification,
- fournir chaque année, dans les six mois suivant sa réalisation, le compte de résultats et les annexes dûment certifiés par l'expert comptable, ainsi que le rapport de ce dernier,
- tenir une comptabilité conforme aux règles définies par le règlement n°99- 01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté ministériel en date du 8 avril 1999,
- informer la Ville de Dijon de toute modification de ses statuts.

## **ARTICLE 7 - CONTRÔLES**

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Ville de la réalisation des objectifs et des actions, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production sera jugée utile.

L'association remet, dans un délai de six mois, un bilan couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention. Un contrôle, éventuellement sur place, est réalisé par la Ville afin d'en vérifier l'exactitude.

## **ARTICLE 8 - COMITÉ DE GESTION**

Le comité de gestion sera composé pour chacune des deux parties d'élu(s) et de technicien(s). Une réunion annuelle sera programmée conjointement par la Ville et le Cercle Laïque Dijonnais.

## **ARTICLE 9 - ÉVALUATION**

La présente convention, doit faire l'objet d'un rapport d'activités annuel débattu et validé entre les parties contractantes par le comité de gestion.

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs et des actions auxquels le Cercle Laïque Dijonnais a apporté son concours, sur un plan quantitatif et qualitatif, est réalisée en partenariat entre la Ville et le Cercle Laïque Dijonnais conformément aux indications portées sur les "fiches actions" annexées à la présente convention.

Les modalités de l'évaluation ne peuvent être modifiées que par un commun accord des deux parties, formalisé sous forme d'avenant.

## **ARTICLE 10 - RÉSILIATION**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans cette convention, celle-ci pourra, après saisine à des fins de conciliation du comité d'évaluation paritaire mixte (composé de quatre membres pour chaque partie) en présence du médiateur de la Ville et d'un représentant du Ministère de tutelle (Jeunesse et Sports), être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de six mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de litige dans l'application des termes de la présente convention, les parties s'en remettent au jugement du tribunal administratif de la Ville de Dijon.

## **ARTICLE 11 - COMMUNICATION**

L'association reçoit mission d'assurer la promotion de la Ville de Dijon. Le nom de Dijon, son logo doivent figurer sur les différents supports utilisés afin que l'image de la Ville soit parfaitement véhiculée et visible de tous en toute connaissance. L'association ne manquera pas de faire état du soutien financier et matériel qui lui sera accordé par la Ville.

Fait en trois exemplaires à Dijon, le

Pour la Ville,  
Le Maire,  
Pour le Maire,  
L'adjoint délégué à la jeunesse,

Pour le Cercle Laïque Dijonnais,

Hamid El Hassouni



# Perspectives 2017-2019

## Fiche action 1

**DOMAINE : développement social et vie associative**

**Nom de l'action : mission d'intérêt général**

Description

- Actions encourageant la dynamique de projet
- Soutien et accompagnement des adhérents porteurs de projets
- Découverte de la vie associative et de son fonctionnement
- Organisation de conférences-débats, sorties, moments conviviaux, café-réparation
- Moments conviviaux entre adhérents de l'association ouverts aux Dijonnais
- Participation à des événements de la vie dijonnaise (Nuits d'Orient, grand dèj, fêtes de quartier, journée d'accueil des nouveaux habitants, fête des MJC...)
- Développement de la notion d'économie solidaire

Objectifs généraux de l'action

- Développer la vie associative
- Développer le lien social
- Favoriser la mixité sociale, lutter contre les préjugés et les stéréotypes de genre
- Permettre l'apprentissage de la citoyenneté et la connaissance de la laïcité

Objectifs opérationnels

- Encourager la dynamique de projet
- Favoriser l'implication des adhérents et faire de la participation un moyen d'action
- Faire vivre les valeurs du Cercle Laïque Dijonnais
- Permettre l'échange, le partage entre les adhérents
- Ouvrir les manifestations festives ponctuelles du Cercle aux non-adhérents

Actions :

**Poursuite des actions engagées sur précédentes conventions :**

- Organisation de soirées thématiques, de conférences/débats
- Être présent au quotidien pour recueillir les avis des adhérents
- Diffuser 10 numéros de « LA LETTRE DU CERCLE » (newsletters)
- Accueillir des expositions sur des thèmes liées à la laïcité, citoyenneté...
- Mener des actions de sensibilisation à la vie associative et à la connaissance du fonctionnement du Cercle Laïque Dijonnais

### **Nouvelles actions dès 2017 :**

- Réorganiser le fonctionnement du Conseil d'Administration en groupes de projets ouverts à tous les adhérents volontaires, ainsi qu'à d'autres personnes souhaitant apporter leur contribution
- Ouvrir l'ensemble des projets à tous les adhérents volontaires
- Organisation d'appels à projets sur des thématiques en lien avec les valeurs du Cercle
- Organisation de cafés réparation
- Accueil des actions proposées par des associations partageant les valeurs du Cercle Laïque Dijonnais
- Valorisation des bénévoles : organisation d'une soirée / fête des bénévoles
- Organisation ou accueil d'événements pendant la semaine de la laïcité
- Information et implication des adhérents sur le projet d'agrément centre social (Cf. fiche 4)
- Mise en place des élections des représentants des ateliers et des délégués mineurs

### **A partir de 2018 :**

- Création d'un événement à la rentrée pour lancer la saison (Cf. fiche 2)
- Organisation d'un grand jeu dans la ville (type rallye) développé par un groupe d'adhérents volontaires
- Nouvelles actions à venir sur la base de propositions faites par les adhérents dans le cadre de groupes de projets

### Moyens humains :

- Développement de partenariats avec d'autres associations
- Quarante bénévoles participants aux Conseil d'Administration, bureaux, groupes de travail, moments militants d'entretien du patrimoine, moments conviviaux (organisation)
- Trois permanents : animatrice, directeur, secrétaire
- Stagiaire en communication

### Moyens matériels et logistiques :

- Locaux associatifs (siège, base de loisirs de Corcelles les Monts)
- Fonctionnement administratif et comptable de l'association pour le déroulement des activités (Cf autres fiches)
- Matériel informatique
- Fournitures administratives
- Fournitures diverses
- Mise à disposition de matériel par la Ville de Dijon

### Moyens financiers :

Adhésions et dons des adhérents, Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire, Fonds d'aide à la Vie associative, Ville de Dijon, Conseil Départemental de la Côte d'Or, recettes des mises à disposition de salles, mécénat

### Partenaires :

CIMADE, Ville de Dijon, Jeunesse au Plein Air, Francas, Or piste, Cirque Ilya, IRFA, C'est reparti, Samara

### Modalités d'évaluation :

- Entretiens et/ou questionnaires auprès d'un échantillon d'adhérents
- Retour auprès des adhérents de ces enquêtes
- Tableaux de bord

### Indicateurs :

- Nombre d'adhérents :
  - Nombre de bénévoles
  - Nombre de réunions statutaires
- Nombre de manifestations (avec durée et nombre de bénéficiaires) :
  - Nombre de conférences débats
  - Nombre de manifestations et leur durée

- Nombre d'associations accueillies
- Nombre de numéros de « La Lettre du Cercle » distribués
- Nombre de plaquettes distribuées
- Statistiques de fréquentation des différentes actions
- Type de public concerné par les événements
- Participation à plusieurs moments conviviaux
- Taux d'implication des adhérents dans des moments de vie associative (moments de convivialité à l'assemblée générale, au conseil d'administration)
- Taux d'implication des jeunes s'engageant dans la vie du Cercle Laïque Dijonnais
- Présence des élus lors des moments conviviaux du Cercle
- Nombre d'heures de bénévolat
- Taux de satisfaction des adhérents





## Fiche action 2

**DOMAINE : développement culturel**

**Nom de l'action :** vivre et partager des projets culturels et artistiques

Description

Activités culturelles et artistiques

- Valorisation de la pratique culturelle et artistique : spectacles, « bœufs », Cabaret du Cercle...
- Encourager la dynamique de projet au sein des groupes d'activités afin de permettre la construction collective des projets de l'année
- Inviter les adhérents à participer à la construction du projet culturel et artistique du Cercle Laïque Dijonnais
- S'appuyer sur des créateurs désireux de transmettre

Objectifs de l'action

- Découvrir et pratiquer des activités culturelles, la culture étant vecteur d'épanouissement *et de* structuration.
- Favoriser la mixité culturelle par le choix des activités proposées
- Favoriser la connaissance autour de l'art et de la culture
- Favoriser la dynamique de groupe comme source de réflexion, d'échanges, de découverte de connaissance mutuelle, de respect des autres ...

Actions :

**Poursuite des actions engagées sur les précédentes conventions :**

- Organiser des rencontres avec les différents intervenants du Cercle
- Assurer une vigilance pour les mineurs à l'issue des ateliers culturels
- Tenir des permanences en soirée et un samedi pour les inscriptions
- Composer des groupes de niveau (débutant, intermédiaire, avancé) quand cela est nécessaire
- Mettre à disposition des salles pour les répétitions de groupes artistiques amateurs
- Accompagner la pratique amateur
- Organiser un cabaret tous les ans dans un espace dédié aux spectacles

**Nouvelles actions :**

- Proposer aux adhérents de bénéficier de sorties/spectacles proposés à Dijon par d'autres structures (avec tarifs de groupe)
- Création d'un événement à la rentrée pour lancer la saison
- Accompagnement d'un projet de jeunes pour monter un séjour de vacances (associant d'autres structures organisatrices)
- Diversifier les propositions d'activités : ateliers hebdomadaires et stages ponctuels, ateliers adultes / enfants (+ réflexion sur l'accueil des enfants lorsque les parents sont en activité)
- Ouverture des stages et activités ponctuels aux Dijonnais non-adhérents
- Développer des espaces de présentations artistiques (Fête de la Pelle, Festival Migrant'scène...)
- Création avec les animateurs des ateliers d'une grille d'évaluation de fin d'année.

Moyens humains :

- Un directeur
- Une animatrice permanente
- Un agent d'entretien
- Quatre animateurs techniciens salariés
- Vingt-et-un animateurs intervenants

Moyens matériels et logistiques :

- Locaux associatifs (siège, base de loisirs de Corcelles les Monts)
- Matériel informatique
- Fournitures administratives
- Matériels spécifiques aux activités

Moyens financiers :

Cotisations des adhérents, Ville de Dijon, Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education populaire, mécénat

Partenaires :

Animation sportive de la Ville de Dijon, Or Piste, Théâtre de l'Espoir, Arte Flamenco, Samara, Naturopilates, Théâtre de la Servante, Tablao flamenco, Les lunes Artiques, Armelle Modéré, Aude Germon, Maxime Herdoin, Othmane Kohli, Sylvie Laboux, Christine Michaud

Modalités d'évaluation :

- Tableaux de bord
- Fiches et/ou entretiens d'évaluation après chaque action

Indicateurs :

- Nombre de personnes inscrites
- Nombre de personnes avec répartition filles/garçons et répartition part tranches d'âge
- Taux de réinscription
- Taux d'abandon
- Nombre d'ateliers
- Nombre d'adhérents et d'animateurs bénévoles participant au spectacle du Cabaret
- Nombre de spectateurs au Cabaret
- Nombre de sorties organisées/réalisées
- Nombre de projets de jeunes organisés/réalisés
- Nombre d'espaces de présentation développés
- Nombre de messages de communication (articles de presse, réseaux sociaux, ...)
- Taux de satisfaction des adhérents



## Fiche action 3

**DOMAINE : éducation relative à l'environnement**

**Nom de l'action : développer le projet « Corcelles de la Terre au Ciel »**

Description

- Poursuite du projet engagé en 2015 par groupes de travail thématiques
- Aménagement participatif de la base de loisirs selon les principes du développement durable
- Création d'une activité agricole de maraîchage en permaculture (jardin sur buttes et planches de cultures, verger conservatoire, ...)
- Développement de nombreuses activités éducatives, culturelles et de loisirs sur le site, basées sur l'expérimentation collective

Objectifs de l'action

- Développer des activités sur le site de Corcelles
- Sensibiliser les membres du Cercle aux principes du développement durable.
- Faire du site de Corcelles un lieu vivant et ludique de rencontres, de pratiques, de culture et d'idées autour de l'EEDD
- Faire du site de Corcelles un lieu reconnu d'éducation à l'environnement et au développement durable
- Faire du site de Corcelles un lieu exemplaire de mise en pratique des valeurs du développement durable, tant dans l'aménagement du site (bâtiments rénovés en écoconstruction, espaces favorables à la biodiversité) que dans ses activités

Actions :

- Lancement d'une campagne de financement participatif et recherche active de financements diversifiés (subvention, appels à projets...)
- Promotion du projet auprès des adhérents et des non-adhérents (hall du Cercle, Facebook, site internet, Lettre du cercle...) et accueil de nouveaux participants au projet
- Organisation de chantiers participatifs
- Poursuite des réunions et actions des groupes de travail élargis et de leurs partenaires
- Mise en place des premiers aménagements, notamment le cadran solaire en pierres sèches, la mare, les jardins éducatifs par le biais de chantiers participatifs et de partenariats
- Mise en place d'aménagements favorisant la collecte et la circulation de l'eau sur le site.
- Mise en place des buttes autofertiles du jardin mandala, premiers semis et premières récoltes : apport de matières organiques, semis...
- Mise en place du verger conservatoire (hiver 2016-2017) et son accompagnement pédagogique
- Poursuite et développement de projets éducatifs avec des établissements scolaires (collège Rameau, lycée des Marcs d'or, lycée Hippolyte Fontaine...)
- Programme d'activités diversifiées en lien avec le site, à destination des familles, scolaires, extra et périscolaires renouvelé chaque année en fonction de l'avancée du projet
- Développement de projets favorisant la rencontre, l'échange, la découverte des activités nature dans le cadre de projets menés avec des publics en difficulté
- Rénovation du bâtiment actuellement en mauvais état et inutilisable selon les principes de l'éco-construction

#### Moyens humains :

- Bénévoles constituant le groupe de travail
- Bénévoles participant aux chantiers participatifs
- Directeur
- Animatrice permanente
- Maraîcher à terme
- Animateur environnement à terme
- Animateurs techniciens ponctuels

#### Moyens matériels et logistiques :

- Locaux associatifs (base de loisirs de Corcelles les Monts)
- Moyens administratifs de l'association
- Matériel agricole
- Matériel pédagogique
- Ressources documentaires

#### Moyens financiers :

- Cotisations des adhérents et bénéficiaires
- Recette issues des activités menées sur le site (dont ALSH de la ville de Dijon, établissements scolaires, participants aux ateliers ou moments festifs...)
- Conseil Régional de Bourgogne-Franche Comté
- Mécénat
- Fondations
- Financement participatif
- Dons
- Subventions

#### Partenaires :

Ville de Dijon, Les Francas, architectes paysagers, artistes partenaires du CLD, architecte DPLG, géomètre, graphiste, vidéaste, Lycée des Marcs d'Or, spécialistes biodiversité, enseignants spécialisés en astronomie, Sciences Grand Est, Arborescence, Rézo Fêt'art, Graine d'actions, Alôsnys – Par nature, Les cadrans de constant, Semeurs du possible, Forestiers du Monde, CFPPA Chateau-Chinon, agriculteurs

#### Modalités d'évaluation :

Questionnaires et/ou entretiens d'évaluation avec les différents publics (évaluation qualitative)  
fiches d'évaluation remplies par les différents intervenants

#### Indicateurs :

- Nombre et qualité des séances réalisées
- Nombre de chantiers participatifs
- Nombre de personnes et de structures impliquées
- Nombre d'aménagements mis en place
- Nombre partenariats mis en place
- Montant du financement participatif



## Fiche action 4

**DOMAINE : développement social citoyenneté solidarité**

**Nom de l'action :** Préparer le projet d'animation de la vie sociale à l'échelle du quartier

Description

- Dynamique de groupe favorisant l'émergence d'un projet collectif partagé
- Préparation des conditions pour obtenir l'agrément centre social (diagnostic, bilan de l'existant, mise en place de nouvelles actions...)
- Développement d'outils qui permettent l'évolution vers une structure de quartier
- Mise en cohérence des actions existantes en fonction du projet défini et développement de nouvelles activités
- Pérenniser les actions de sensibilisation à la citoyenneté et à la laïcité

Objectifs de l'action

- Faire vivre les valeurs du Cercle dans le quartier pour toutes les populations
- Favoriser la connaissance/reconnaissance des autres
- Mettre en pratique les principes de la laïcité
- Favoriser la mixité sociale, la solidarité

Actions 2017 :

- Mise en place d'un groupe projet « préparation du projet d'animation de la vie sociale à l'échelle du quartier » associant des élus, des adhérents du Cercle Laïque, mais aussi d'autres personnes selon leurs compétences
- Rencontres avec les différents acteurs (Ville de Dijon, CAF, structures partenaires...)
- Élaboration d'un diagnostic partagé (avec les habitants, les associations, etc.)
- Développement de la formation des personnels permanents ainsi que des adhérents volontaires

Moyens humains :

- salariés du Cercle Laïque Dijonnais
- stagiaires IRTESS

Moyens matériels et logistiques :

Locaux associatifs (siège)  
Moyens administratifs de l'association

Moyens financiers :

Partenaires :

Ville de Dijon, CAF, acteurs associatifs et institutionnels du territoire, habitants du quartier, commission de quartier, fédération des centres sociaux, stagiaire conseillère ESF

Modalités d'évaluation :

Groupe de travail composé d'élus du Cercle Laïque Dijonnais, d'adhérents, de salariés, de volontaires, d'acteurs du territoire

Indicateurs :

Nombre de personnes et de structures rencontrées

Nombre de personnes et de structures impliquées

Nombre de rencontres

Mixités des populations rencontrées

Nombre de formations organisées/suivies